



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Instabilité et organisation des filières coton en Afrique

Monsieur Philippe Hugon

Résumé

L'expérience réussie des filières coton en Afrique francophone laisse entendre que les organisations et les institutions jouent un rôle central dans le développement agricole. La question centrale est d'assurer une stabilisation flexible pour s'adapter à l'environnement international tout en permettant les anticipations des agents et un partage du surplus favorable à l'accumulation. Cette problématique de « méso-économie institutionnelle » est mise à l'épreuve dans le cas des filières coton d'Afrique francophone.

Abstract

The successful experimentation of « network restructuration » such as the cotton operation since 1986 mean that the organisation and the institutions play a great role in the development. Therefore the question would be less to work again on the market rules in face of the state distortions than to make efficient organisation appear that would allow learning by doing. This article set out some contribution of the institutional « meso economy » as far as networks are concerned and secondly see the application to the cotton network in Africa.

Citer ce document / Cite this document :

Hugon Philippe. Instabilité et organisation des filières coton en Afrique. In: Économie rurale. N°224, 1994. pp. 39-44;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4691>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_224_1_4691

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Instabilité et organisation des filières coton en Afrique

La tradition africaniste, notamment francophone, considère, en ce qui concerne l'agriculture, que le marché est rudimentaire. Les prix sont moins un signal, permettant d'ajuster l'offre et la demande, que la résultante de compromis institutionnalisés. Les agriculteurs subissent des risques, voire des incertitudes liées aux instabilités des marchés internationaux et aux aléas climatiques. De plus, les prix mondiaux agricoles résultent largement des compromis sociaux des États du Nord ; ils sont, pour certains produits, des prix de liquidation qui reflètent des coûts marginaux de stockage et non des coûts moyens de production. Les marchés mondiaux sont ainsi éloignés des marchés efficients de la théorie pare.

Dès lors, l'intensification, qui suppose la maîtrise des techniques et des intrants, et parfois même de l'irrigation, implique un encadrement, la prise en charge des infrastructures et des subventions d'intrants par des opérations de développement. Les agents africains ont besoin d'un environnement sécurisé, et comme les agriculteurs du Nord, de soutiens de prix. Il en résultait des politiques sélectives et sectorielles, largement déconnectées des conditions macro-économiques : crédits préférentiels, avantages fiscaux sélectifs, investissements de modernisation pour lever les goulets d'étranglement, subvention des engrais.

Or l'on constate une rupture, à partir du début de la décennie quatre-vingt, des représentations économiques des sociétés africaines et des politiques. Le contexte international a rendu nécessaire une flexibilité des économies. La crise économique et financière a conduit à (ou a manifesté) l'épuisement du modèle étatique. Les caisses de stabilisation ont été en faillite dans un contexte de prix dépressifs et de gaspillage de réserves. La question posée par les économistes a été celle d'un État prédateur et du passage de l'économie administrée par les règles à une économie de marché régulée par les prix. La représentation dominante des agricultures africaines est devenue celle de « biais urbains » [Lipton] caractérisés par une détérioration des termes de l'échange de l'agriculture et par sa contre-protection liée à la surévaluation du change et aux bas prix producteurs. Les mesures de politiques macro-économiques ont alors visé à retrouver les équilibres financiers et à se rapprocher de la vérité des prix en réduisant les « distorsions » défavorables à l'agriculture. Les filières ont été restructurées pour favoriser la concurrence et la rentabilité au niveau de chaque segment. Les mécanismes et les offices de stabilisation ont été démantelés ou réduits.

Après plus de dix ans de stabilisation et d'ajustement, l'on peut se demander si les modèles de référence et les politiques de retour au marché n'ont pas mésestimé les comportements de minimisation de risque et de raccourcissement des horizons temporels des agents dans un contexte où les instabilités sont source d'incertitude. Les réformes, motivées par le rétablissement des équilibres financiers à court terme et fondées sur le désengagement de l'État, risquent de réduire les mécanismes stabilisateurs et les garanties des producteurs et donc la survie à long terme des filières. A contrario, l'expérience réussie de « restructurations de filières », telle l'opération coton à partir de 1986, laisserait entendre que les organisations et les institutions jouent un rôle central dans le développement agricole.

Dès lors, la question serait moins de retrouver des lois du marché face aux distorsions de l'État ; elle serait de faire émerger des organisations efficaces permettant les apprentissages. Il s'agit à la fois d'assurer la flexibilité nécessaire et la permanence des relations et de mettre en place des compromis institutionnalisés conduisant à un partage du surplus favorable à l'accumulation, et intégrant les contraintes technologiques et financières. Il faut, pour cela, tenir compte du contenu de cette « boîte noire » que sont les organisations et les institutions repérables au niveau des filières. Les signaux des politiques macro-économiques sont « médiatisés » par les règles, conventions et contrats et ils sont déformés par les comportements des agents [Favereau, 1992].

Dans un univers incertain, où les événements ne sont pas probabilisables, ceux-ci ne peuvent être de maximisation ; les agents ont une forte préférence pour la liquidité et pour les actifs permettant à tout instant une réversibilité des choix ; ils sont pris dans des systèmes de règles permettant des systèmes d'attente réciproque. Les agents passent des contrats explicites ou implicites qui sont des engagements mutuels sur les engagements futurs. Les différents modes de coordination, ex post par les prix du marché, ex ante par les prix administrés ou garantis, d'intégration ont des coûts de transaction différents liés au coût d'information, à la spécificité des actifs, à l'anonymat des relations.

L'approche méso-économique institutionnelle veut intégrer les contraintes techniques de l'analyse en termes de filières, les stratégies des acteurs et les différents modes de coordination et les liens entre les régimes d'accumulation et

les dispositifs institutionnels [De Bandt, Hugon, 1988] (1). A chaque niveau correspond un appareillage analytique spécifique. Au niveau international, les régimes d'accumulation doivent être mis en relation avec les modes de régulation. Au niveau macro-national, l'on peut repérer une pluralité des modes de transaction notamment par le marché en relation avec les politiques nationales. Au niveau micro, apparaissent des décisions des agents et des modes de coordination par les prix, par les règles, les contrats ou les conventions. Les filières permettent de lier ces trois niveaux et de les mettre en relation avec des espaces spécifiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Nous analyserons la filière coton (2) dans le contexte de l'instabilité du système international puis présenterons les régulations contractuelles et institutionnelles de sa crise financière.

La filière coton africaine et l'instabilité du système international

1. Les régimes d'accumulation et les instabilités au niveau international

Dans le contexte d'internationalisation du système coton, des rapports asymétriques se nouent entre les acteurs : jeu d'affrontement et de coopération entre politiques nationales spécifiques des États, stratégies des groupes multinationaux, évolutions technologiques. La dynamique homogénéisante de valorisation du capital s'accompagne de logiques de fractionnement liées aux modes spécifiques de régulation des États (notamment de la politique des États-unis, de la CEE, de la CEI, de la Chine et du Pakistan). Rappelons que le prix producteur au Nord représente deux fois le prix du marché mondial.

La compréhension de la filière coton suppose que soient prises en compte la structuration des grands groupes indus-

triels commerciaux et leur logique d'accumulation. Les échanges mondiaux sont contrôlés à près de 90 % par des sociétés de négoce (seize groupes multinationaux) en situation d'information asymétrique par rapport aux pays producteurs. La « Cotton Incorporated » contrecarre la chute du coton face à la concurrence des fibres synthétiques.

La vente du coton est régulée par des accords internationaux. Les accords multi-fibres encadrent les produits textiles et les articles de confection à l'aide de quotas par pays et par produits. Le Stabex joue un rôle de compensation des fluctuations de recettes des ACP.

Le marché mondial du coton est largement influencé par les décisions de politiques agricoles notamment de la Chine, des États-unis et de certains pays européens tels la Grèce ou l'Espagne, qui subventionnent leur agriculture.

L'ensemble de ces déterminants conduit à des prix mondiaux. Ceux-ci sont caractérisés par une très forte instabilité du fait des variations des prix en dollars et des fluctuations du change. La volatilité des prix est liée à l'instabilité de l'offre (facteurs climatiques, politique agricole des pays exportateurs), de la demande (fluctuation des industries textiles) et également aux jeux spéculatifs. Entre 1964 et 1983, on a constaté une croissance relativement harmonieuse de la production et de la consommation mondiale. Les prix ont augmenté entre 1980 et 1985. Ils ont eu tendance à baisser jusqu'en 1988 pour remonter jusqu'en 1991 et connaître alors une forte chute. En octobre 1992 les prix du coton fibre se situaient au niveau international à 295 Fcfa le kilo contre plus de 800 Fcfa en 1984 (cf. graphique 1). La raréfaction de l'offre (nov. 1993) a fait gagner à l'indice A 50 % en trois mois (83,4 cents US la livre contre 51,4). Le marché déprimé d'acheteurs est devenu un marché de vendeurs. Compte tenu de la dévaluation du F CFA (50 % en janvier 1994), de 350 F CFA le kilo, l'indice A est passé à 1075 F CFA en mai 1994.

On constate une tendance baissière de longue période des cours liés aux forts progrès de productivité à l'échelle mondiale et aux subventions des producteurs. Les prix mondiaux ne peuvent être considérés comme des prix équilibrant à long terme l'offre et la demande et donnant ainsi aux producteurs

Graphique 1.
**Prix du coton
sur le marché mondial.**
Dollars constants de 1985

Source : Données
de la Banque Mondiale.



1. Un méso-système est un ensemble, structuré par des opérations industrielles, d'acteurs (firmes, offices publics, agents individuels...), de modes de coordination (marché, contrat, règles, réglementation...) trouvant place dans des formes institutionnelles correspondant à des régimes d'accumulation.

2. Les travaux sur la filière coton sont très nombreux. cf. plus précisément les études de la CCCE (Devèze, Véron) du CIRAD (in Griffon, 1989) et de (U. Lélé et alii, 1989).

des signaux d'une bonne spécialisation. Les offres sur le marché mondial résultent largement des prix administrés par les États. Les marchés surréagissent aux variations de l'offre.

2. L'impact macro-économique du coton africain

Le coton africain a un caractère marginal sur le marché mondial, mais une importance stratégique pour de nombreuses économies nationales (Burkina Faso, Mali, Tchad) ou régionales (Nord Côte d'Ivoire ou Nord Cameroun) (3). Très dépendante des marchés mondiaux et soumise aux fortes instabilités des prix, la filière coton serait, sans mécanisme stabilisateur par rapport aux prix mondiaux, fortement menacée.

Dans un cadre très organisé, stabilisé et protégé, la culture du coton a ainsi connu, sur le plan technique, une remarquable réussite. On constate, entre 1973 et 1988, une augmentation de la part du marché mondial du coton africain. Les comparaisons de coûts avant égrenage montraient, en 1986-87, un avantage pour le coton africain ; par contre, les coûts après récolte étaient supérieurs [Mainguy, 1992]. Les comparaisons de compétitivité de filières montrent que les pays africains de la Zone Franc sont bien placés sauf vis-à-vis du Pakistan. Globalement, les prix de revient FOB du coton fibre pakistanais étaient de 25 % inférieurs au prix de revient africain en 1986-87 (4). En 1993-1994, le prix de revient était tombé à 5,55 FF le kilo dans les pays de la Zone Franc contre 8,11 FF au Pakistan.

3. L'organisation des filières

Les filières se traduisent par une pluralité des modes de transaction vis-à-vis d'un marché externe où les nations africaines sont *price taker*. Elles vont des relations marchandes jusqu'à l'intégration sous l'action d'un seul acteur (la firme CFDT) (5). On peut différencier quatre modes de transaction qui jouent avec différentes intensités : *administrative* ou *ex ante* (par la réglementation et les relations d'autorité) ; *marchande* ou *ex post* (par les prix et les relations d'équivalence) ; *industrielle* (par les contrats et les jeux coopératifs) et *domestique* (par les comportements routiniers, la solidarité villageoise ou parentale et les relations de confiance).

3. L'Afrique représente 7 % de la production mondiale du coton et 16 % des exportations mondiales. Les pays francophones, où intervient la Compagnie Française de Développement Textile (CFDT), comptent pour la moitié ; ils exportent 50 % de leur production vers l'Asie de l'Est et 50 % vers l'Europe occidentale. La production a fortement augmenté dans un contexte de « crise africaine », dans les dix pays francophones producteurs. Les superficies de 253 000 hectares en 1969, atteignaient 900 000 hectares en 1991. La récolte de coton graine est passée de 130 000 tonnes (1960) à plus de 1,4 millions de tonnes (1991). La production de coton fibre est de l'ordre de 600 000 tonnes, soit quinze fois plus qu'en 1960. Le rendement moyen de 500 kilos à l'hectare est passé à 1,1 tonne, soit un taux annuel moyen de croissance de 4,6 %. Les revenus bruts des producteurs cotonniers de 37,4 milliards de FCFA en 1980 atteignaient 108,9 milliards en 1987 et 125 milliards en 1990 alors que les redevances paysannes passaient de 31,3 milliards à 80,8 milliards [Source : Raymond, 1993].

Graphique 2. Coûts « carreau usine » dans quelques pays producteurs (campagne 1990-91)



Source : Raymond, 1993, à partir des données CMDT et CCIC.

L'organisation des filières a ainsi conduit, notamment en Afrique francophone, à une internalisation par rapport au marché. L'achat du coton graine se fait à des prix garantis ; la collecte, l'égrenage, la mise en balles sont assurés par des opérateurs agréés. Les mécanismes de stabilisation jouent un rôle central ; l'État fixe les prix garantis aux producteurs et la fiscalité ; il assure le recours aux financements bancaires et extérieurs. Les écarts positifs entre les prix de revient et le prix de cession (marges non affectées des filières) sont versés à des fonds de stabilisation publics. Ceux-ci doivent couvrir la totalité des déficits en période baissière. Dans la pratique, ils ont souvent servi à alimenter les recettes de l'État. Les barèmes de prix à la production retenus ont été non représentatifs des coûts alors que ceux-ci tendaient à croître. Les sociétés d'intervention avec l'appui des bailleurs de fonds jouent également un rôle central. L'intégration de la filière a permis de lier les fonctions techniques, industrielles, commerciales et financières.

L'intégration de la filière est assurée, dans une logique industrielle, par la société d'intervention (ex. de la SODEFITEX au Sénégal ou de la SODECOTON au Cameroun). Celle-ci assure la garantie d'approvisionnement en intrants gratuits (semences, insecticides) ou payants (engrais, pesticides) des débouchés du coton graine ; elle contrôle l'égrenage et la transformation en coton fibre. Elle diffuse en milieu paysan les thèmes techniques légers (ex. semences améliorées, culture attelée...) et lourds (6).

4. La comparaison des coûts de production de la filière coton avec le Pakistan (Sources 1986-87) montrait que : les rendements de production graine et les charges de production qu'ils supportaient étaient similaires ; le revenu à l'hectare du paysan pakistanais était inférieur ; les rendements à l'égrenage étaient inférieurs au Pakistan ; les coûts des intrants agricoles (engrais, pesticides) ainsi que les frais de transport et de commercialisation pour mise à FOB étaient supérieurs en Afrique.

5. La filière coton était depuis le début de la seconde guerre mondiale une filière étatique intégrée. L'organisation des filières cotonnières a été mise en place dans sept pays d'Afrique de l'Ouest et trois d'Afrique Centrale par la CFDT à partir des indépendances et a été maintenue avec l'africanisation des structures d'intervention. La raison de la coordination administrative renvoie notamment aux défaillances du marché justifiant les productions publiques (externalité...) mais également à son insuffisance pour réaliser une allocation des ressources et une innovation technologique.

Les niveaux d'intégration diffèrent toutefois selon les pays. La filière est très intégrée au Mali sous le contrôle de la compagnie malienne de développement des textiles. Elle est moins intégrée au Burkina Faso (les fonctions production et industrielles commerciales sont séparées) ou au Bénin (les fonctions production et industrielles sont liées et séparées des fonctions de commercialisation et de stabilisation).

Au sein de la filière coton se joue une « incitation organisationnelle » [Quiers-Valette, 1992]. La CFDT vise plutôt des objectifs de spécialisation, de standardisation, d'amélioration de la qualité et d'accroissement de la productivité alors que les paysans visent généralement un objectif de sécurité alimentaire, de diversification et d'extensification. L'opération coton se traduit par un ensemble de règles assorties d'avantages conditionnels.

L'intégration industrielle a de nombreux avantages (efficacité des opérations, motivations des opérateurs, continuité des flux physiques et financiers, faible risque pour le paysan et stabilité des prix et des flux d'achat et de vente). Elle permet ainsi la prévisibilité des prix et des flux. Elle réduit les coûts de transactions et de gestion. Elle assure un horizon temporel long pour que les agents puissent faire des anticipations raisonnables et l'apprentissage de comportements productifs. Elle présente également des inconvénients tels : la confusion des fonctions de services publics, de vulgarisation et de formation, des fonctions économiques, la faible incitation à la diversification, la rigidité liée à l'intervention de l'État ou le monopole privé de la CFDT. Elle interdit la flexibilité rendue nécessaire par l'environnement international. Elle peut favoriser des comportements routiniers. Elle empêche la transparence.

La crise des filières et les réformes contractuelles et institutionnelles

Malgré leur grande réussite technique et leur relative compétitivité, les filières coton africaines ont connu un déficit financier élevé durant près de dix ans. La crise est liée bien entendu à l'effondrement des cours mondiaux. D'autres facteurs ont joué tels les erreurs de gestion ou les détournements de leurs fonctions des réserves accumulées. Les systèmes de stabilisation des prix ont été défaillants depuis 1986 pour répondre à une baisse durable des cours. Avant la dévaluation du FCFA, les sociétés cotonnières étaient devenues fortement déficitaires, malgré la baisse des coûts de production.

Il en résulte des réformes motivées par le rétablissement des équilibres financiers à court terme, fondées sur le désengagement de l'État et la promotion des organismes professionnels. Les sociétés cotonnières ont été recentrées sur certaines de leurs activités, les autres étant confiées à des agents privés (groupements d'agriculteurs, commerçants...). En milieu paysan, se sont développés de nouveaux organismes coopératifs.

6. Le coton graine connaît une transformation agro-industrielle sous forme de coton fibre destiné aux textiles et de graines triturées (huile et tourteaux). La culture résiste à la sécheresse ; elle exige l'emploi de facteurs de production spécifiques ; elle entre en assolement avec les cultures vivrières ; elle nécessite, comme la

1. Les effets des politiques économiques sur la filière coton

Les effets des politiques de prix et des règles

Selon l'étude de U. Lélé et alii [Madia, 1988], la production dépend en longue période des prix producteurs lorsque les politiques sectorielles sont peu présentes et que la filière coton est peu organisée (ex. de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe). Par contre, dans les pays d'Afrique de l'Ouest, les élasticités de l'offre sont significatives vis-à-vis de facteurs non-prix. Si l'on compare les performances de deux pays de la Zone Franc où ces élasticités jouent bien (Cameroun, Sénégal) et celles de quatre pays hors Zone Franc (Nigeria, Kenya, Malawi, Tanzanie), on constate des différences significatives au niveau des taux de croissance de la production en longue période ; par contre des instabilités de production et de prix (estimées par les coefficients de variation) ne sont pas significativement différentes. Les facteurs institutionnels jouent un rôle essentiel.

Les effets de la libéralisation de la filière

De nombreuses filières cotonnières africaines ont connu une lourdeur administrative et un défaut de gestion des offices de commercialisation. Dans certains cas (exemple de la Tanzanie, 1986-87), la suppression du Board a permis un système alternatif efficace qui s'est traduit par un paiement rapide au producteur, un approvisionnement en intrants dans les délais ou des disponibilités en biens de consommation pour les paysans. Par contre, dans le cas du Nigeria, la suppression du Cotton Board s'est traduite par un échec.

Les performances sont liées au mode d'organisation des filières, aux effets de diffusion de la recherche, à l'encadrement, aux innovations et aux choix technologiques. On peut considérer que plus les filières fonctionnent dans un contexte macro-économique déficient, moins elles sont intégrées en aval avec des industries textiles/habillage (cas des pays d'Afrique de l'Ouest) et plus la cohérence et l'intégration des filières les rendent efficaces.

2. Les effets des ajustements de change : comparaison entre les pays de la Zone Franc et les pays hors Zone

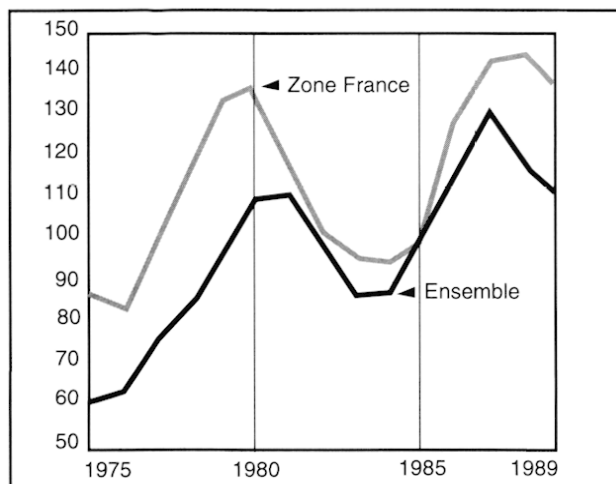
On peut comparer les effets de la fixité des taux de change et des institutions stabilisatrices des dix pays de la Zone Franc avec les pays africains Hors Zone.

Les pays de la Zone Franc et Hors Zone subissent les mêmes instabilités des prix mondiaux et ont connu des instabilités des prix nominaux aux producteurs relativement proches (graphique 3). Les écarts types sont très proches au cours de la période 1975-1989. On constate par contre des évolutions contrastées des prix producteurs réels (graphique 4). Dans les pays de la Zone Franc, il y a entre 1975 et 1988 accroissement continu des prix réels producteurs alors que les pays hors Zone Franc ont connu une forte instabilité et une tendance à la stagnation (cf. graphiques). Les écarts types mon-

cane à sucre, une première transformation sur place d'où la nécessité de combiner l'usinage et la collecte. Ces différentes contraintes rendent nécessaire une forte intégration de la filière (recherche appliquée, encadrement/vulgarisation rapprochée, approvisionnement des agriculteurs en intrants).

Graphique 3. Coton : prix nominaux producteur

Indice 100 = 1985



Graphique 4. Coton : prix producteur réels

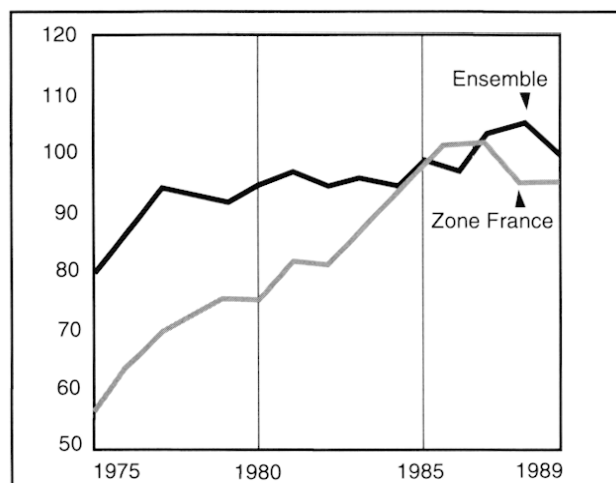


Tableau 1. Instabilités des prix et des exportations en volume comparé. Zone Franc et non Zone Franc

Illustration non autorisée à la diffusion

Source : CERED (calculs de X. de Gélis)

trent les différences significatives au niveau de l'instabilité des exportations et des prix (tableau 1).

On peut considérer que la plus grande stabilité du change, au sein des pays de la Zone Franc a plutôt réduit les instabilités des prix réels aux producteurs. Il semble toutefois que les facteurs institutionnels soient plus explicatifs que les seules variables de prix et de change.

3. La gestion de la crise cotonnière, la régulation contractuelle et l'ajustement

La restructuration des filières, à l'aide de financements extérieurs, a été subordonnée à des changements de règles et à

une contractualisation. L'ajustement des coûts de revient a été assuré par la baisse des frais variables, la compression des frais fixes et des progrès de productivité (le déficit a été réduit à 63 milliards FCFA en 1986-87). Le rééquilibrage des filières a été assuré, jusqu'à la nouvelle chute des cours en 1991, grâce au raffermissement des cours mondiaux, mais également du fait d'une forte réduction des coûts de production. Le coton fibre de 650 FCFA le kilo en 1985 coûtait 360 FCFA le kilo en 1992.

Les réformes, réalisées à partir de 1986, ont conduit à indexer partiellement le prix d'achat sur les prix mondiaux, à réduire le rôle de l'État et notamment à dissocier les fonctions de services publics des opérations économiques. Les mécanismes de stabilisation et de soutien ont permis une adaptation plus rapide aux retournements du marché et une plus grande autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics. La privatisation et la libéralisation des filières ont conduit à réduire les mécanismes de régulation étatique et à limiter le rôle des offices publics. Les sociétés cotonnières de l'État ont fait l'objet de réformes en 1987-88 (compression de personnel, fermeture de secteurs géographiques éloignés des stations d'égrenage, baisse des taxes prélevées par l'État).

Un dispositif contractuel ou conventionnel a été mis en place entre les différents acteurs (producteurs, entreprises cotonnières, exportateurs, importateurs). Les prix mondiaux ont été ainsi acceptés comme signal, mais avec écran et négociation entre acteurs. Les prix producteurs ont été réduits mais à un niveau stable. Ainsi au Cameroun le prix producteur (coton graine) est passé de 140 à 95 Fcfa en 1989/90. Le barème négocié a permis aux différents agents de faire valoir leurs intérêts. Cette contractualisation ne peut être assimilée à des arrangements contractuels optimaux entre agents substantiellement rationnels de la théorie standard. Les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et la société d'intervention exercent des pouvoirs asymétriques. Les barèmes renégociés en fonction de la conjoncture renvoient davantage à des processus cognitifs et à des actions collectives permettant d'atteindre des objectifs d'efficacité minimale [Favereau, 1992].

Les réformes ont cherché ainsi à assurer une flexibilité concertée permettant à la fois d'intégrer les prix mondiaux mais également d'assurer la permanence nécessaire au bon fonctionnement des circuits. Ce système de stabilisation flexible lissant les fluctuations conjoncturelles a reposé sur la fixation de prix planchers garantis et de ristournes et rémunérations variables.

4. L'impact de la dévaluation du Fcfa dans un contexte haussier des prix mondiaux

Le coton produit et exporté par les neuf pays de la Zone Franc est devenu le plus compétitif du monde. Les filières sont devenues excédentaires alors que les pertes étaient de 30 millions de \$ US en 1991-92. A titre exemplaire, le surplus de la filière est passé au Bénin de 1,5 milliard de Franc (1992-93) à 38,5 milliards (1993-94) pour des effets prix et volume. Il y a eu partage entre l'État (11 milliards), les paysans (+ 35 % de hausse des prix par ristourne) et les autres opérateurs [CERED/FORUM, 1994]. Dans l'ensemble, la hausse des prix producteurs a varié entre 30 % (Sénégal) et 56 % (Burkina Faso). La rente de la dévaluation a surtout profité aux finances publiques (sous la pression du FMI) alors que la rentabilité de la filière poussait la Banque mondiale à favori-

ser la privatisation de certains segments (ex égrenage). L'aubaine cotonnière risque de créer des effets *Dutch Disease* qui apparaîtront lors de la réversibilité de l'environnement international. L'essentiel serait d'assurer un système industriel efficace, de maintenir les effets multiplicateurs dans les régions sahéliennes et de maîtriser les risques sur l'environnement.

Conclusion

Le débat demeure entre deux conceptions ; celle de la coordination intentionnelle ex ante ou de la filière intégrée de la CFDT qui défend la logique de l'internalisation, de la baisse des coûts de transaction, de la nécessité de créer un cadre sécurisant permettant de réduire l'incertitude et qui justifie ainsi son monopole ; celle, défendue par la Banque Mondiale, de la coordination ex post par les forces du marché, de la rentabilité des différents segments, de la prise en compte des prix de marché internationaux et de la concurrence entre les divers opérateurs intervenant dans les opérations. Le compromis observé est celui d'une certaine désintégration de la filière avec maintien de prix administrés. Le démantèlement des monopoles, l'autonomie des filières par rapport à l'État, et les prix du marché sont souhaitables mais à la condition que ces réformes ne se fassent pas aux dépens d'organisations efficaces permettant de pallier la faiblesse du tissu économique en milieu rural, d'assurer une cohérence des opérations productives, de sécuriser les producteurs et d'éviter les goulets d'étranglement.

Il est vraisemblable que les pays africains ont un avantage comparatif à produire le coton alors que la rentabilité et la compétitivité des filières n'apparaissent pas, du moins certaines années, en raison des politiques de subventions agricoles des principaux pays producteurs mondiaux [Mainguy, 1992]. Compte tenu du caractère stratégique de la filière coton et des bonnes performances des filières intégrées en longue période, il semble souhaitable de mettre en œuvre des contrats pluriannuels de filières entre des pays ACP et la CEE liant l'aide aux efforts internes de réduction des coûts de production et de diversification de la production. Il paraît également souhaitable de pratiquer une stabilisation flexible des prix aux producteurs (prix minimum liés aux cours mondiaux couvrant la rémunération des intrants et du travail investi avec possibilité de ristourne si les prix mondiaux croissent).

En conclusion, la lecture des filières coton et des sous-systèmes productifs agricoles au filtre des théories institutionnelles paraît fructueuse. L'optique filière permet de définir des contraintes technologiques, de repérer des complémentarités, des cohérences et des relations stables et permanentes liées au fonctionnement des systèmes productifs. La théorie des organisations permet de comprendre les comportements des acteurs, leur logique de décision et leurs modes de coordination. La théorie de la régulation permet d'appréhender les formes institutionnelles liées à l'histoire et les modes de partage du surplus au sein des sous-systèmes productifs.

Philippe HUGON. Professeur, Paris X-Nanterre, CERED/FORUM

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

■ Filières agro-alimentaires et méso-économie institutionnelle

Boyer. *Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Perspectives ouvertes par la thèse de P. Bartoli et D. Boulet.* Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, 1990, n° 17.

CIRAD. *Economie institutionnelle et agriculture.* Colloque Montpellier, 1992, (Ed. Griffon).

De Bandt J, Hugon Ph. (eds). *Les Tiers Nations en mal d'industrie.* Paris, Economica, CERNEA, 1988

Eicher S. *Sustainable institutions for African agricultural development.* ISNAR/CTE/DSE FELDAFING RFA, 1988.

Favereau O. *Notes préliminaires sur la question du développement et l'économie des conventions* in Hugon et al. 1992.

Hugon Ph, Pourcet G, Quiers-Valette S. *L'Afrique des incertitudes.* Puf, 1994, Coll. Tiers Monde, CERED/FORUM.

Lauret F. *Sur les études des filières agro-alimentaires.* Economie et Société, 1983, XVII, 5, pp. 721-738.

■ Les filières coton en Afrique

CERED/FORUM. Coussy J, Hugon P, Richard C, Sindzingre A. *Etude macro-économique sur le Bénin après la dévaluation.* Rapport, Ministère de la Coopération, 1994, ronéo.

Courtant et al. *Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.* Situation et Perspectives, Paris, Collection Etudes et Documents, Ministère de la Coopération et du Développement, 1991.

Griffon M. *Economie des filières*, op. cit. (contributions de Edwards, Verbeek, Morris, Phelinas, Deveze, Mainguy, Bisson, Estur, Raymond, Campagne), Montpellier, 1989, 121/212.

Guillaumont P, Bonjean C. *Fonctions de comportement de l'État dans la détermination des prix au producteur pour les cultures d'exportation.* Economie et Prévision, 1991, n° 97, p. 61-68.

Lele U. et al. *Le coton en Afrique : une analyse des écarts de performance.* Banque Mondiale, Madia, 1988.

Leroy A. *Variation des cours du coton et détérioration des termes de l'échange : le cas de la RCA.* Marchés Tropicaux, mars 1992, p. 679-682.

Mainguy Cl. *La compétitivité extérieure de l'Afrique Sub-Saharienne. Le rôle des politiques économiques.* Thèse Ehess, Paris, 1992.

Raymond G. *Grandeur et misère de la Zone Franc*, in Courrier d'Afrique, n° 15, avril 1993, in « Les filières coton dans le rouge ».

Veron JB. *La crise des filières coton en Afrique Sub-Saharienne et leur redressement.* Paris, CCCE, 1992.

L'auteur tient à remercier plus spécialement pour leurs remarques les deux référents anonymes ainsi que : JP. Bertrand, O. Favereau, M. Labonne, F. Lauret, Cl. Mainguy, G. Pourcet et S. Quiers-Valette ; X. de Gélis a effectué les calculs sur les instabilités des pays Zone Franc et hors Zone Franc, qu'il en soit vivement remercié.

Nous renvoyons le lecteur aux différents travaux menés au sein du Cernea, cf. De Bandt, Hugon (1989), de même qu'aux travaux de l'Inra ou du Cirad sur les filières agricoles ou agro-alimentaires. Nous avons traité des liens entre instabilité et organisation dans l'ouvrage collectif « L'Afrique des incertitudes » réalisé au sein de CERED/FORUM.